

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du jeudi 5 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 5 mars à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Messieurs DEZELU, AMIOT, GATESOUBE, BEAUJEAN, CHOPINEAU, DELANOUE, AMOUREUX et POUJADE

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Messieurs LOISEAU, THILLIER, LONCHAMPT et LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs DOUCET, TARQUIS, ROCHUT, MAUCHIEN et HUME

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin : Monsieur NIEUVIARTS

La Commune de LOREUX : Monsieur GILLET

Etaient excusés : Monsieur BIOULAC (C.C.C.S.), Monsieur BOUILLON (C.C.C.S.), Monsieur HENRY (C.C.C.F.S.A.), Monsieur DAVID (C.C.C.F.S.A.), Monsieur BOUYER (C.C.S.E.) et Madame THIOU (C.C.S.E.)

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie PITAULT, directrice du syndicat
Madame Stéphanie ROUSSEAU, chargée du traitement
Madame Cécile DORY, responsable des déchèteries

Monsieur NIEUVIARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice.

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 décembre 2014 :

Monsieur LOISEAU souhaite que la présence d'un délégué suppléant sous-entende que le délégué titulaire est excusé.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

II – Renouvellement de la convention avec OCAD3E / RECYLUM :

Depuis 2007, le SMICTOM de Sologne assure la collecte en déchèteries des Déchets Electriques et Electroniques.

Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'une convention avec OCAD3E.

OCAD3E est l'organisme coordinateur agréé assurant l'interface entre le SMICTOM de Sologne responsable de la collecte des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) et l'éco-organisme en charge de l'enlèvement et la valorisation des DEEE collectés.

OCAD3E a obtenu en fin d'année 2014 le renouvellement de son agrément ministériel pour la période 2015-2020, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème. Afin de coïncider avec la durée du nouvel agrément, il est proposé de résilier de façon anticipée la convention qui lie le SMICTOM avec OCAD3E et de signer une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il est donc demandé d'autoriser monsieur le Président à signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent monsieur le Président à signer la convention et le chargement de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

III – Amortissements :

Les biens acquis en 2014 aux chapitres 20 et 21 de la section d'investissement doivent faire l'objet d'amortissements.

Un tableau récapitulatif la nature des biens et leur montant a été joint à la convocation.

Les durées d'amortissement proposées sont faites dans la continuité des durées de biens préalablement acquis.

Ces montants seront intégrés aux autres montants et seront inscrits au chapitre 040 concernant les recettes d'investissement et au chapitre 042 pour les dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

IV – Approbation du compte de gestion 2014 :

Les résultats du compte de gestion produit par le receveur syndical sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2014.

V – Approbation du compte administratif 2014 :

Les résultats du compte administratif 2014 se résument comme suit :

- Recettes de fonctionnement	5 294 640,43 €
- Dépenses de fonctionnement	4 715 536,53 €
- Excédent de fonctionnement	579 103,90 €
- Recettes d'investissement	1 233 549,05 €
- Dépenses d'investissement	655 020,60 €
- Excédent d'investissement	578 528,45 €
Résultat global excédent	1 157 632,35 €

Monsieur le Président ayant quitté la salle, monsieur LOMBARDI, vice-Président, assure la présidence et demande aux membres du comité syndical de se prononcer sur les résultats du compte administratif 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2014 tel que présenté et conforme au compte de gestion du receveur.

VI – Vote de la redevance spéciale :

Comme chaque année, il convient de se prononcer sur le coût à appliquer dans le cadre de la redevance spéciale.

Pour 2015, il est proposé les coûts suivants :

- **0,0330821 € / litre** pour la 1^{ère} collecte
- **0,01607 € / litre** pour la 2^{ème} collecte

Monsieur le Président précise que ces propositions ont fait l'objet d'un examen par les membres du bureau.

Par rapport à ceux appliqués en 2014, les coûts de la première collecte diminuent de **0,80%**.

Dans la mesure où les membres du bureau proposent d'appliquer le coût réellement issu de la comptabilité analytique, les coûts de la 2^{ème} collecte représentent une augmentation de **15,45%** par rapport à ceux de 2014.

Toutefois, les services ont effectué le calcul des redevances spéciales en fonction des conventions établies avec les commerçants, les artisans et établissements divers.

A l'issue, le total se traduit par une augmentation moyenne de **4,13%**.

Après en avoir délibéré, ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

VII – Décision du Président :

Dans le cadre de ses délégations, monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'un marché a été signé pour l'acquisition d'une remorque porte-caisson bannante.

A l'issue d'une consultation établie sous la forme d'une procédure adaptée, le marché a été attribué à la SARL LOUAULT – 89170 Saint-Fargeau.

Le montant de ce marché est de **37 188 € TTC**. Le matériel a été livré fin janvier 2015.

VIII – Autorisation de relancer le marché « collecte et transport du verre d'origine ménagère » :

En décembre 2014, les membres du comité syndical avaient autorisé monsieur le Président à lancer la consultation relative à la collecte et au transport du verre d'origine ménagère.

Lors de l'analyse des offres, une erreur dans la rédaction du marché a été mise en évidence.

Afin de ne pas être impliqué dans un éventuel recours, les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé de rendre ce marché infructueux.

Dans l'attente de la passation d'un nouveau marché, un avenant d'une durée de 3 mois et 12 jours sera conclu avec le prestataire actuel à compter du 20 mars 2015.

Il est donc demandé aux membres du comité syndical d'autoriser monsieur le Président à relancer cette consultation.

Toutefois, celle-ci sera établie sous la forme d'une procédure adaptée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent monsieur le Président à lancer cette consultation.

IX – Débat d'orientations budgétaires :

Conformément à l'article L3312-1, un débat d'orientations budgétaires doit être tenu dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Un document de travail a été rédigé et transmis aux membres du comité syndical afin d'alimenter le débat.

Concernant l'endettement du SMICTOM (36,81 €/habitant en 2014 et 30,37 €/habitant pour 2015), **Monsieur DOUCET** s'interroge sur la moyenne nationale d'endettement à structure équivalente.

Monsieur LOISEAU souhaite connaître la nature des crédits inscrits au compte 6188.

Ce compte correspond au montant des dépenses liées à la convention signée avec le SIOM de Mer pour l'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron pour les habitants de La Ferté-Beauharnais et de La Marolle-en-Sologne.

Les membres du comité syndical prennent acte du débat d'orientations budgétaires 2015.

X – Modifications des horaires des déchèteries :

Monsieur le Président propose une nouvelle organisation des horaires des déchèteries du SMICTOM à compter du 30 mars prochain.

Celles-ci apporteront des simplifications tant en terme de communication qu'en terme de gestion des emplois du temps et d'optimiser du temps de travail.

Ces principales modifications sont les suivantes :

- Le gardiennage sera assuré par un agent du SMICTOM pour les déchèteries de Selles-Saint-Denis, Souesmes et Theillay.
- La répartition des ouvertures de La Ferté-Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette, Lamotte-Beuvron et Salbris permettra d'augmenter le nombre de jours d'accès pour les usagers.

Monsieur AMOUREUX souhaite que la communication soit faite le plus rapidement possible.

Les documents sont prêts à être transmis aux mairies.

Des informations seront distribuées en déchèteries aux usagers.

Une page sera consacrée à ces modifications dans le prochain Petit Solognot.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent ces propositions à l'unanimité.

XI – Programme de travaux des déchèteries et plates-formes de regroupement :

Suite à la réunion du 19 janvier 2015, un programme de travaux a été proposé par les membres du bureau et de la commission des travaux.

Deux chiffrages des travaux ont alors été établis : l'un par le Cabinet MERLIN, l'autre par les services du SMICTOM.

Monsieur MAUCHIEN remarque l'absence de site sur la commune de Vouzon.

Les membres du comité syndical proposent d'ajouter des crédits aux montants des travaux estimés, pour la mise en place d'une plate-forme de déchets verts à Vouzon.

Il est également suggéré de commencer les remises aux normes des sites de Lamotte-Beuvron, Salbris et La Ferté-Saint-Aubin.

Monsieur NIEUVIARTS préconise un programme d'investissement sur 4 ans et de traiter un marché pour l'ensemble des sites.

Les dépenses inhérentes à la totalité de ces travaux seront prévues dans le cadre du budget 2015.

Ces travaux feront l'objet d'un financement par emprunt.

Monsieur le Président précise qu'une assistance à la maîtrise d'ouvrage sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité ce programme de travaux.

XII – Création d'un poste de gardien de déchèteries :

Les modifications des horaires des déchèteries et la reprise du gardiennage de 3 déchèteries nécessitent le recrutement d'un agent à temps complet du 1^{er} juin 2015 sur un cadre d'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges afférentes seront inscrits au budget 2015.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

Monsieur DELANOUE ne souhaite pas que les nouvelles clés infalsifiables des déchèteries soient données à la mairie de Theillay.

XIII – Questions diverses :

Monsieur LOISEAU demande des précisions sur l'issue des entretiens pour le recrutement d'un ambassadeur du tri.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que la personne retenue par les membres de la commission du personnel a décliné l'offre.

A ce jour, le poste est toujours vacant.

Dans l'attente, une personne a été recrutée sous contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h